



**HAL**  
open science

## Petits échanges entre amis. Remarques sur l’ambivalence des rapports routiniers entre fonctionnaires et usagers au Sénégal

Sidy Cissokho

► **To cite this version:**

Sidy Cissokho. Petits échanges entre amis. Remarques sur l’ambivalence des rapports routiniers entre fonctionnaires et usagers au Sénégal. Revue Française de Science Politique, Fondation Nationale des Sciences Politiques, 2017, Revue Française de Science Politique, 67 (4), pp.631-651. 10.3917/rfsp.674.0631 . hal-03545843

**HAL Id: hal-03545843**

**<https://hal.univ-lille.fr/hal-03545843>**

Submitted on 27 Jan 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Cissokho, Sidy. « Petits échanges entre amis. Remarques sur l'ambivalence des rapports routiniers entre fonctionnaires et usagers au Sénégal », *Revue française de science politique*, vol. 67, no. 4, 2017, pp. 631-651.

**Petits échanges entre amis :** Remarques sur l'ambivalence des rapports routiniers entre fonctionnaires et usagers au Sénégal.

Sidy Cissokho  
Université d'Édimbourg (CAS)  
Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (CESSP)

Résumé : L'une des explications les plus répandues pour expliquer la forme prise par la personnalisation des relations entre usagers et fonctionnaires sur le continent africain, et, ce faisant, sur les formes spécifiques prises par l'État dans cet aire géographique, réside dans l'existence d'un ensemble de pratiques et de représentations communes aux usagers et aux différentes strates de l'administration. Sur la base d'une enquête ethnographique consacrée aux relations quotidiennes entre une poignée de représentants de la profession de chauffeur de transport en commun et de fonctionnaires dans plusieurs villes secondaires du Sénégal, l'article revient sur les malentendus potentiels pouvant émerger lors de ces interactions et venant contredire cette seule explication. Ce faisant, il tente de saisir ce que ces potentielles fausses notes et les façons de les prévenir nous disent sur ce que signifie représenter l'État au quotidien.

Mots-clefs : État, Fonctionnaire, Groupe professionnel, Corruption, Sénégal, Transport

## Introduction

L'une des explications les plus répandues pour expliquer la personnalisation des relations entre usager et fonctionnaire, et, ce faisant, les formes supposément spécifiques prises par l'État sur le continent africain, réside dans l'existence d'une « économie morale de la corruption<sup>1</sup> » ; soit, l'existence d'un ensemble de pratiques et de représentations communes aux usagers, ainsi qu'aux différentes strates de l'administration et favorisant la personnalisation de ces rapports. Le développement de la « corruption » contribuerait ainsi à éloigner le fonctionnement de l'État en Afrique de l'idéal-type wébérien. La description de ces phénomènes abonderait dans le sens du grand nombre de travaux soulignant, de façon plus générale, le caractère normatif de ce modèle, son européocentrisme et questionnant sa valeur descriptive sur le continent africain<sup>2</sup>.

Au-delà du simple fait de placer l'étude du groupe des fonctionnaires au centre des réflexions sur l'État en Afrique<sup>3</sup>, le principal apport explicatif de cette approche est de rapporter le déroulement de ces transactions stigmatisées à des normes dépassant le cadre seul des interactions qui en sont à l'origine. En les appréhendant par le biais culturel<sup>4</sup>, cette approche déplace la compréhension des phénomènes corruption en dehors du spectaculaire et replace l'étude des relations entre fonctionnaires et usagers dans une série d'échanges se déroulant en amont ou en aval de l'interaction ; en bref, elle les contextualise. Envisagés de la sorte, la personnalisation des liens entre fonctionnaires et usagers et les rapports de corruption qui en découlent, sont des exemples patents de l'enchâssement de l'État, et par-dessus tout des pratiques de ceux qui l'incarnent, dans la société.

Aussi originale et salutaire que soit cette explication dans le champ des études sur la corruption<sup>5</sup>, les lectures qui sont le plus couramment faites des travaux lui étant associés tendent cependant en partie à éclipser d'autres logiques, propres aux face-à-face quels qu'ils soient. Paradoxalement, en cherchant à banaliser les rapports entre fonctionnaires et usagers, mais aussi et surtout les interactions qui leur donnent corps, l'approche culturelle telle qu'elle a été réceptionnée<sup>6</sup>, sort ces mêmes rapports du

---

<sup>1</sup> Jean-Pierre Olivier de Sardan, « L'économie morale de la corruption en Afrique », *Politique Africaine*, N°63, 1996, p. 97-116.

<sup>2</sup> Voir par notamment Jean-François Bayart, *L'État en Afrique : la politique du ventre*, Paris, Fayard, 1989.

<sup>3</sup> L'étude du groupe des fonctionnaires est longtemps restée un impensé dans les « études africaines », et donc a fortiori un angle mort des réflexions sur les formes prises par l'État en Afrique. Voir : Jean Copans, « Afrique noire : un État sans fonctionnaires ? », *Autrepart*, Vol. 20, No. 4, 2001, p. 11-26.

<sup>4</sup> Et non pas « culturaliste », comme le souligne Jean-Pierre Olivier de Sardan. Voir Jean-Pierre Olivier de Sardan, « Le culturalisme traditionaliste africaniste. Analyse d'une idéologie scientifique », *Cahiers d'Études africaines*, N°198, 2010, p. 419-453.

<sup>5</sup> L'originalité, les fondements empiriques forts, l'échelle d'analyse et l'absence de jugement normatif dans ces études sont sans commune mesure avec ce qui a été entrepris concernant le sud-est asiatique, avant tout dominé par des approches economicistes de la corruption. Voir par exemple Krisztina Kis-Katos, Günther G. Schulze, « Corruption in Southeast Asia : a survey of recent research », *Asian-Pacific Economic Literature*, Vol. 27, May 2013, p. 79-109.

<sup>6</sup> Voir par exemple la critique de ces travaux faite par Tarik Dahou, « Déculturaliser la corruption », *Les Temps Modernes*, N°620-621, 2002, p. 289-311, mais aussi la réponse à cette critique de Giorgio Blundo dans « La corruption et l'État en Afrique vus par les sciences sociales. Un bilan historique », in, Giorgio Blundo, Jean-Pierre Olivier de Sardan, (Dir.), *État et corruption en Afrique : Une*

régime commun des interactions quotidiennes. Alors que ces dernières sont universellement marquées par les malentendus et autres échecs potentiellement inhérents à tout « face-à-face », les rapports entre les usagers et les représentants de l'État en Afrique sembleraient être le produit d'une relation dénuée de toute ambiguïté. Or, l'existence d'une culture commune aux usagers et aux fonctionnaires ne garantit pas le bon déroulement de ces interactions, comme le laisse d'ailleurs apparaître une lecture plus attentive des mêmes travaux associés à cette notion et écrits plus tardivement<sup>7</sup>. Les fonctionnaires sont constamment soumis à des injonctions sociales, mais aussi légales, contradictoires. Il existe par ailleurs un double langage au sein de l'administration où les discours officiels légalistes coexistent avec les discours officieux, pratiques<sup>8</sup>. Autant de nuances qui peuvent provoquer des erreurs de cadrage et mettre en échec le bon déroulement des face-à-face entre fonctionnaires et usagers<sup>9</sup>, laissant par là même apparaître tout le poids des jeux de distinction à l'œuvre entre les représentants de l'État et les usagers.

Dans la continuité, l'argument que nous défendons ici est que l'existence de ces potentielles fausses notes et autres jeux de distinction formatent tout autant les relations entre fonctionnaires et usagers que le partage d'une culture commune. En d'autres termes, l'enjeu de cet article est de rappeler toute la place occupée par le maintien, en apparence, d'un fonctionnement bureaucratique idéal dans les formes prises par des interactions lui étant pourtant a priori opposées, et communément assimilées à de la corruption. De ce point de vue, l'État et ceux qui le représentent appartiennent à la société au moins tout autant qu'il cherche à s'en distinguer et, plutôt que de s'opposer ou de s'exclure, ces deux états coexistent ; ils façonnent l'un comme l'autre les face-à-face entre fonctionnaires et usagers, exposant finalement l'État sénégalais et ses représentants aux mêmes tensions que celles observées dans d'autres contextes géographiques<sup>10</sup>. C'est le poids respectif des deux aspects de cette relation que cet article entend mettre en évidence dans un cas précis, celui d'interactions routinières mettant en scène des représentants de l'administration d'un côté, et de l'autre, ceux du groupe professionnel des chauffeurs de transport en commun au Sénégal.

Cet article repose sur un travail d'observations principalement mené entre 2011 et 2014<sup>11</sup>, dans le cadre d'une thèse portant sur les activités quotidiennes de membres de bureau exécutif de « regroupements de chauffeurs ». Ce terme émique désigne les

---

*anthropologie comparative des relations entre fonctionnaires et usagers (Bénin, Niger, Sénégal)*, Karthala-APAD, Paris, 2007, p. 46-48.

<sup>7</sup> Thomas Bierschenk, Jean-Pierre Olivier de Sardan, (Dir.), *States at Work. Dynamics of African Bureaucracies*, Brill, Leiden, 2014.

<sup>8</sup> Voir par exemple une publication plus tardive de Jean-Pierre Olivier de Sardan, « État, bureaucratie et gouvernance en Afrique de l'Ouest francophone. Un diagnostic empirique, une perspective historique », *Politique Africaine*, N°96, 2004, p. 139-162.

<sup>9</sup> Dans un tout autre contexte historique et géographique voir par exemple les réflexions menées par Vincent Dubois sur la personnalisation des liens entre fonctionnaires et usagers. Vincent Dubois, *La vie au guichet. Relation administrative et traitement de la misère*, Économica, Paris, 2010.

<sup>10</sup> Voir par exemple les remarques faites par Timothy Mitchell sur l'État en général dans "The Limits of the State: Beyond Statist Approaches and Their Critics", *The American Political Science Review*, Vol. 85, 1991, p.77-96.

<sup>11</sup> Cet article est tiré d'un chapitre de thèse, soutenue en décembre 2016 à Paris 1 Panthéon-Sorbonne, sous la direction de Jérôme Lombard et d'Isabelle Sommier et intitulée « *Le contrat social sénégalais au ras du bitume (1985-2014) : de la formation du groupe professionnel des chauffeurs au renforcement des institutions politiques* ».

principales instances de représentation syndicale des chauffeurs de transport en commun au Sénégal<sup>12</sup>. A chaque gare routière correspond un regroupement de chauffeurs. Alors que l'État postcolonial a favorisé les investissements routiers plutôt que ferroviaires et que seul un tout petit pourcentage de la population dispose d'une voiture particulière, la profession de chauffeur, les regroupements et les gares routières qui les abritent sont inévitables, tous jouent un rôle central dans les déplacements quotidiens des Sénégalais. Les observations sur lesquelles se fonde cet article ont principalement été menées dans et autour des gares d'une série de villes secondaires, au sein des espaces où fonctionnaires et représentants des chauffeurs cohabitent. Une première série d'observations a été menée dans les postes de perception municipale des gares routières où membres des regroupements et percepteurs municipaux effectuent en parallèle leur travail de collecte auprès des chauffeurs, le plus souvent en présence du policier affecté à la surveillance de la gare routière. D'autres observations ont été menées à la sortie de ces mêmes villes, où les représentants de la profession s'associent systématiquement aux représentants de la gendarmerie, des douanes ou encore des Eaux et Forêts dans la répression du « maraudage », une pratique consistant à embarquer des clients en dehors des gares routières. Cet article repose enfin sur une dernière série d'observations menées aux côtés de certains représentants de la profession lors de leurs « interventions » dans les différentes administrations. Le terme intervention sert ici à désigner l'ensemble des actions menées auprès de l'administration par cette série intermédiaire et allant de l'obtention du permis de conduire au changement de carte grise et de plaque d'immatriculation, en passant par l'obtention de passe-droits lors des visites techniques<sup>13</sup>.

L'analyse des formes prises par les différents échanges entre les représentants du groupe professionnel des chauffeurs et les fonctionnaires, mais aussi des redevabilités variables qu'ils créent chez ces derniers, permet de distinguer deux logiques distinctes au fondement de la personnalisation des liens administratifs et des passe-droits qu'elle confère. Une partie des échanges entre les fonctionnaires et les membres du regroupement relèvent effectivement d'« échanges sociaux<sup>14</sup> » fondés sur le partage

---

<sup>12</sup> Pour des raisons évidentes d'anonymisation, il ne sera donné ici aucune information supplémentaire sur les gares ayant fait l'objet d'une investigation poussée.

<sup>13</sup> L'intervention relève d'une pratique classique de courtage auprès de l'administration. Le terme n'est pas réservé au monde du transport et sert à désigner, de façon générale, l'action de l'ensemble des intermédiaires influents auprès de l'administration, pour le compte d'un tiers. L'existence de ce terme est aussi notée par G. Blundo dans d'autres univers sociaux. Voir Giorgio Blundo, « Le roi n'est pas un parent. Les multiples redevabilités au sein de l'État postcolonial en Afrique », in Pascale Haag, Cyril Lemieux, (Dir.), *Faire des sciences sociales*, Vol. 1, Critiquer, EHESS, Paris, 2012, p. 59-86.

<sup>14</sup> Jean-Gustave Padioleau, « De la corruption dans les oligarchies pluralistes », *Revue Française de Sociologie*, Vol. 16, N°1, 1975, p. 38-40 « Ainsi donc, dans un cas de corruption-troc, les obligations du « contrat » sont clairement spécifiées entre les parties ; les biens s'échangent au moment de la transaction et le contrat stipule avec précision les obligations réciproques des protagonistes ; les contributions sont offertes la plupart du temps à l'initiative des acteurs privés en vue de l'obtention de décisions précises. Par contre, dans une société politique complexe où le pouvoir est « un médium généralisé », la corruption par échange de faveur se traduit aussi, nous semble-t-il, par d'autres modalités de transactions proches de l'échange social décrit par Peter Blau, plus complexes et plus différenciées que la relation ordinaire de l'échange économique. L'échange social recouvre les actions d'une personne (A) entreprises pour recevoir des récompenses attendues des alter (B) présents dans la situation d'échange. Plus précisément, pour reprendre un exemple cité par P. Blau, quand une maîtresse de maison donne un grand dîner, elle attend de ses convives des invitations futures ; si l'hôtesse ne

d'une culture commune et remettant en cause la stricte séparation entre État et société. A travers une série de dons, correspondant à une série « d'investissements corruptifs<sup>15</sup> », les membres des regroupements tentent au quotidien de construire des relations pérennes avec les fonctionnaires. Pour les représentants des chauffeurs, ces échanges n'engagent pas une redevabilité systématique de la part des fonctionnaires. Les représentants des chauffeurs ne maîtrisent ni le moment, ni l'occasion, ni la fréquence à laquelle les relations nouées pourront leur assurer un traitement plus favorable de la part des fonctionnaires concernés. Seule une poignée des représentants est en capacité de s'engager dans des « échanges troc<sup>16</sup> » avec les fonctionnaires, c'est-à-dire dans des échanges assez ritualisés pour que les obligations auxquelles ils donnent lieu soient clairement spécifiées entre les parties et systématiques. Cette seconde sorte d'échanges ne repose alors pas seulement sur le partage d'une culture commune, mais plutôt sur certains apprentissages, assurant aux représentants de la profession la capacité d'impliquer les représentants de l'État dans des pratiques de corruption tout en maintenant intact l'idéal bureaucratique.

## Échanges sociaux

Dans leurs rapports quotidiens avec les membres des regroupements, qu'il s'agisse d'interventions ou de simples services liés au partage de conditions matérielles similaires, on retrouve les mêmes logiques de la négociation, du courtage, du cadeau, de l'accumulation re-distributive ou encore du devoir d'entraide, inhérentes à l'« économie morale de la corruption »<sup>17</sup>. Plus que des solidarités religieuses, familiales, régionales ou encore ethniques, c'est avant tout la fréquentation quotidienne des mêmes lieux, qu'il s'agisse des postes maraudage ou de perception municipale, qui est à l'origine de la création de réseaux interpersonnels rassemblant fonctionnaires et représentants des regroupements à l'échelle de la ville, de la région et du pays. Par ailleurs, membres des regroupements et fonctionnaires partagent aussi un même rapport au registre légal, entre détournement et endossement de la loi. La coexistence de ces différentes logiques va jusqu'à permettre le développement de carrières transcendant les frontières entre le groupe professionnel des chauffeurs et l'administration. Autant d'éléments venant, à première vue, plaider pour une indifférenciation des représentants du groupe professionnel des chauffeurs de celui des fonctionnaires.

---

peut négocier les modalités de ces invitations, elle espère néanmoins qu'elle ne sera pas invitée dans un snack-bar. Dans la corruption que nous appellerons corruption-échange social, toutes les clauses de la transaction ne sont pas définies avec précision et l'exécution du « contrat » est pour une large part à la discrétion d'un des acteurs corrompus, le récipiendaire des faveurs. L'une des parties offre des ressources et, s'il y a attente tacite de réciprocité, la nature précise des contreparties et les modalités temporelles de l'échange ne sont pas établies avec précision. Ce qui fait l'originalité de cet échange, c'est l'absence d'un caractère proprement économique, sinon l'acte risque d'apparaître d'emblée comme de la corruption-troc, et par suite d'être inacceptable par l'un des partenaires, ou les deux. Dans la corruption-échange social, c'est le récipiendaire (i.e. la classe politique) qui sert souvent d'agent initiateur et qui dispose d'un pouvoir discrétionnaire pour honorer ou non la transaction. »

<sup>15</sup> Giorgio Blundo, Jean Pierre Olivier de Sardan, « La corruption quotidienne en Afrique de l'Ouest, *Politique Africaine*, N°83, 2001, p. 17.

<sup>16</sup> Jean-Gustave Padioleau, « De la corruption dans les oligarchies », *op. cit.*, p. 38-40.

<sup>17</sup> Ces différentes logiques constituent la « grammaire » de l'économie morale de la corruption. Elles correspondent aux principaux traits « culturels » permettant le développement du « complexe de la corruption ». Jean-Pierre Olivier de Sardan, « L'économie morale », *op. cit.*, p. 97-116.

### La cohabitation

Le premier élément moteur dans la formation de réseaux dépassant le clivage fonctionnaire/usager est spatial. L'investissement des mêmes espaces par les fonctionnaires et les représentants des chauffeurs n'est pas uniquement un indice de l'existence d'un ensemble de pratiques et de représentations communes aux deux groupes. Il a aussi des effets, car il est producteur de proximité<sup>18</sup>. Dans la ville, de nombreux lieux de rencontre entre les représentants de ces deux groupes existent et contribuent à forger un entre-soi commun aux représentants des chauffeurs et à ceux de l'administration. Ces effets de lieux sont encore renforcés par les systèmes de rotation des fonctionnaires qui donnent une dimension régionale, et parfois même nationale, aux réseaux ainsi formés. Les postes de perception municipale situés au sein des gares routières sont l'archétype de cette situation. Les caractéristiques physiques de ces lieux favorisent la formation de réseaux interprofessionnels.



Exemple de poste de perception municipale dans le garage d'une région rurale, juin 2014. De la gauche vers la droite : le percepteur municipal, le percepteur du regroupement, un visiteur, le policier en poste dans le garage, un chauffeur, la responsable d'une tontine au sein de la gare.

Le policier en uniforme mis à part, difficile de deviner à partir de cette simple photo le statut des différents acteurs de cette scène. Difficile encore de dire s'il s'agit d'un poste de perception municipale, d'un poste de police ou encore de l'un des locaux du regroupement de chauffeurs dans la gare. Dans les faits, ces locaux appartiennent à la mairie puisqu'elle est la propriétaire du site. Le rôle joué par les représentants des

<sup>18</sup> En sciences sociales, l'espace est souvent pris comme un indicateur, un révélateur de mécanismes structurels, alors même qu'il a un effet sur les acteurs. Voir Choukri Hmed, « Des mouvements sociaux 'sur une tête d'épingle' » ? Le rôle de l'espace physique dans le processus contestataire à partir de l'exemple des mobilisations dans les foyers de travailleurs migrants », *Politix*, Vol. 4, N°84, 2008, p. 145-165.

chauffeurs dans la gestion quotidienne du site, au regard du désinvestissement de la mairie, fait cependant des regroupements les maîtres des lieux.

L'élément à l'origine de cette impression de confusion est d'abord matériel. Les lieux où s'effectue la perception municipale sont de tout petits locaux ne possédant qu'une seule pièce. Les percepteurs municipaux et les responsables de l'inscription des chauffeurs au départ de la gare pour le compte du regroupements effectuent leur travail côte-à-côte. C'est souvent là que les policiers affectés à la surveillance de la gare choisissent de s'établir. Sur l'image, le sentiment de promiscuité est encore accentué par l'amoncellement de bagages perdus, au fond de la pièce. Bien que l'on ait à faire à de plus grands espaces, dans le cas des lieux investis par les représentants des chauffeurs dans la lutte contre le maraudage, la promiscuité y est tout aussi grande. Au lieu d'être le produit de l'exiguïté du lieu, elle est le produit de son isolement. Ces lieux sont en effet situés à la sortie des villes et voisins des quartiers périphériques, voire de zones laissées en jachère.

Cette promiscuité n'est pas sans engendrer d'effets. Après tout, fonctionnaires et membres des regroupements pourraient cohabiter au sein des mêmes lieux sans jamais entrer en contact, ni ne rien échanger. Le partage d'un cadre spatial seul n'aurait pas valeur de contrainte et ne contribuerait pas à former un réel réseau, s'il n'allait pas de pair avec un certain nombre d'échanges épousant la « logique de l'entraide » ou encore une « obligation morale d'assistance mutuelle »<sup>19</sup>. La coexistence des fonctionnaires et des membres des regroupements en ces différents espaces est en effet associée à une série de petits services mutuels.

Lorsque cette cohabitation prend forme dans des lieux isolés, comme c'est le cas pour les postes maraudage, les représentants des chauffeurs passent par le biais de leurs collègues chauffeurs pour se faire amener à déjeuner, à boire, ou tout simplement le journal du jour. Les fonctionnaires présents à leurs côtés profitent aussi de ce système. Il n'est par exemple pas rare d'observer un policier mandater un chauffeur pour effectuer une course. Les regroupements peuvent aussi participer au ravitaillement des brigades de gendarmerie dans leur ensemble. Ces dernières rassemblent plusieurs dizaines d'hommes souvent éloignés de leur domicile. La vie quotidienne à la brigade nécessite l'usage de charbon. Pour s'en fournir, les brigades de gendarmerie passent par les chauffeurs et leurs représentants.

Ces échanges peuvent aller jusqu'à la substitution des rôles normalement dévolus à chacun pour pallier au flux les plus importants de passagers. Au sein des postes de perception municipale, le matin donne lieu à de fortes affluences de personnes. Beaucoup de passagers préfèrent voyager à ce moment de la journée, afin d'éviter la chaleur et pour arriver à temps à destination avant le déjeuner. A ce premier phénomène vient s'ajouter celui des chauffeurs arrivés de nuit qui, au fur et à mesure de leur réveil, viennent s'inscrire auprès des regroupements et par la même payer leur cotisation à l'association mutualiste. Cette hausse soudaine de la fréquentation du poste de perception entraîne une intense activité qui ne permet aucune défection. Afin d'éviter l'arrêt de leur activité lorsque l'un d'eux s'absente, il est fréquent de voir le percepteur municipal prendre momentanément la place du responsable des inscriptions du regroupement ou inversement. De façon plus rare, cette inversion peut concerner le policier qui, en cas d'absence de l'un ou de l'autre, peut lui aussi encaisser pour le compte du regroupement ou de la municipalité, délivrer les tickets

---

<sup>19</sup> Jean-Pierre Olivier de Sardan, « L'économie morale », *op. cit.*, p. 105-106.



associés à chacune de ces organisations et ainsi devenir, momentanément, leur « aide collecteur<sup>20</sup> ».

À ces périodes de hausses d'activité répondent des moments de détente qui constituent, quant à eux, la base d'échanges ludiques. Toujours dans le poste de perception, c'est également le moment que choisissent le policier, le représentant du regroupement et le percepteur municipal pour parier. Le pari équestre est une activité extrêmement répandue parmi les chauffeurs. Bien que des courses de chevaux soient organisées au Sénégal, les parieurs préfèrent jouer au PMU français. Dans le cas du poste en photo ci-dessus, c'est toujours le représentant du regroupement qui va chercher les grilles de paris, ainsi que les différents feuillets indiquant la cote des chevaux. Il s'agit de feuillets écrits à la main, condensant les prévisions de différents journaux professionnels. Ils circulent ainsi de main en main et chacun passe environ une demi-heure à effectuer ce qui ressemble à des calculs savants mêlés de superstition, pour composer ce qui sera finalement son pronostic du jour.

Il faut également noter le rôle important joué par les chauffeurs dans la distribution du courrier administratif<sup>21</sup>. Les particuliers comme les différentes administrations utilisent en effet les garages et les réseaux des regroupements pour faire circuler leurs plis. Ici, les échanges ne sont pas seulement imputables à la proximité physique des représentants des deux groupes, mais plutôt à de véritables pratiques d'évergétisme, en lien avec la faiblesse des moyens dont dispose l'administration. Par le biais du courrier, les membres du regroupement entrent en contact avec un large éventail de subalternes dans l'administration et diversifient ainsi leur portefeuille de relations.

« Souvent le procureur, le président du tribunal ou le greffier en chef doivent recevoir du courrier. Alors ils sont avisés par téléphone que le courrier part de Dakar, du ministère. L'État, jamais il ne vous donnera le courrier sans le prix pour payer son transport, mais les fonctionnaires préfèrent souvent prendre cet argent, le mettre dans leur poche et dire aux regroupements : « alors messieurs j'ai besoin d'un véhicule, qu'il aille là-bas au ministère me prendre deux, trois tables pour ramener ». Après s'il y a une intervention à faire, par exemple un chauffeur qui a tué une personne, il le fera.<sup>22</sup> »

Cette gamme d'échanges est aussi complétée par des dons monétaires effectués par les regroupements aux fonctionnaires et pouvant s'élever jusqu'à un million de FCFA, selon les chiffres émis par un regroupement. En comparaison, le plus gros poste de dépenses de ce même regroupement (l'aide sociale aux chauffeurs en difficulté) est de deux millions. Ces dons peuvent être individuels, c'est-à-dire ne concerner qu'un seul agent de la fonction publique. Ils peuvent aussi être collectifs, pour l'ensemble de l'administration ou de la brigade. Ce dernier type de dons s'effectue à l'occasion des fêtes, des décès, des mariages ou encore des départs en

---

<sup>20</sup> Il est fréquent que les percepteurs municipaux disposent d'« aides collecteurs », effectuant le travail de collecte sans pour autant disposer d'une reconnaissance légale. Giorgio Blundo, « Négociant l'État au quotidien : agents d'affaires, courtiers et rabatteurs dans les interstices de l'administration sénégalaise », *Autrepart*, N°20, 2001, p. 87-88.

<sup>21</sup> Élément noté par G. Blundo et J.P. Olivier de Sardan, voir Giorgio Blundo, Jean-Pierre Olivier de Sardan, « La corruption quotidienne en Afrique de l'Ouest », *Politique Africaine*, N°63, 1996, p. 97. On remarquera aussi, au-delà du simple transport de courrier, seul exemple développé ici, parce que le plus significatif et le plus fréquent, que les regroupements sont impliqués dans le transport de détenus, le prêt de véhicules pour des descentes de police, ou plus simplement pour jouer le rôle d'informateurs pour la brigade de recherches.

<sup>19</sup>Entretien Mbaye Gueye, percepteur pour le regroupement du garage, 08/04/11.

Cissokho, Sidy. « Petits échanges entre amis. Remarques sur l'ambivalence des rapports routiniers entre fonctionnaires et usagers au Sénégal », *Revue française de science politique*, vol. 67, no. 4, 2017, pp. 631-651.

retraite au sein des brigades de police ou de gendarmerie<sup>23</sup>.

La « monétarisation des formes quotidiennes de la sociabilité<sup>24</sup> » joue un rôle dans le développement de ces pratiques. Dans le cas des relations entre les différentes institutions administratives et les regroupements, l'échange monétaire ne constitue cependant pas le cœur des transactions entre ces deux secteurs. Bien que présent, le don d'argent est à la marge d'un système d'échanges plus vastes, majoritairement composés de petits services liés à l'organisation du quotidien, dans un contexte de forte promiscuité et de manque de moyens matériels, aussi bien pour les fonctionnaires que pour les représentants des regroupements.

### *Les effets démultiplieurs de la circulation des fonctionnaires*

A cette cohabitation vient s'ajouter la circulation. Les fonctionnaires présents aux côtés des membres des regroupements sont en effet en perpétuelle rotation, d'un poste à un autre. Celle-ci concerne aussi les fonctionnaires occupant une place plus élevée dans la hiérarchie, au premier rang duquel les directeurs régionaux des Transports terrestres.

Policiers, gendarmes, percepteurs, douaniers, agents des Eaux et Forêts, tous sont soumis à un système de rotation. Elles s'effectuent toujours suivant les mêmes circuits et concernent le même personnel. Un même policier peut, par exemple, en 24 heures, alterner un tour de garde dans le poste de perception municipale d'une gare, puis un autre à la sortie de la ville, à un poste maraudage cette fois-ci. Il en va de même pour les percepteurs municipaux qui se relaient sur les marchés, dans la gare, mais aussi aux sorties des villes. Dans le cas de l'une des sorties de villes étudiée par exemple, les percepteurs municipaux tournent tous les deux ou trois mois, accompagnés de leur équipe, c'est-à-dire des bénévoles qui les accompagnent. Ces derniers sont au nombre de deux<sup>25</sup>. Les Eaux et Forêts changent d'emplacement tous les deux jours. Enfin les policiers occupent leur poste de 7h à 13h, ensuite, ils sont remplacés par d'autres de 13h à 20h, et par une dernière équipe, de 20h à 7h.

A la fin, un percepteur ou un policier amené à tourner sur les différents postes maraudage ne connaît pas seulement l'un des membres du regroupement, il entretient une relation quotidienne avec au moins quatre d'entre eux. Ce phénomène est encore renforcé par les rotations imposées par les regroupements à leur propre personnel. Les équipes de lutte contre le maraudage sont en effet amenées à échanger leur place au moins une fois par semaine, sur le modèle de l'administration et sur des justifications similaires : éviter la création de liens trop forts avec les chauffeurs<sup>26</sup>. Les

---

<sup>23</sup> Alors même qu'ils impliquent un échange monétaire, les dons d'argent effectués aux brigades continuent de s'inscrire dans ce que J. G. Padioleau désigne par « corruption-échange social » et non pas dans l'« échange troc » dans la mesure où les obligations du contrat liant les deux parties engagées dans l'échange ne sont pas précisément spécifiées. Jean-Gustave Padioleau, « De la corruption dans les oligarchies », *op. cit.*, p. 37.

<sup>24</sup> Jean-Pierre Olivier de Sardan, « L'économie morale », *op. cit.*, p.110.

<sup>25</sup> « Nous avons constaté que chaque collecteur titulaire (appelé localement « jutti », une déformation wolof du terme duty) s'entoure de deux ou trois aides qui, à leur tour, peuvent embaucher des collaborateurs. Cette pyramide de délégation, pour la commune de Kaolack, fait monter l'effectif des « jutti » de dix-huit à environ une centaine ». Giorgio Blundo, « Négociier l'État au quotidien », *op. cit.*, p. 85-86.

<sup>26</sup> Giorgio Blundo, « 'Je n'ai pas besoin de ticket'. Négociations des droits de marché et petite corruption dans les collectivités locales sénégalaises », in Claude Fay, et al, *Décentralisation et pouvoirs en Afrique. En contrepoint, modèles territoriaux français*. Paris, Éditions de l'IRD, p. 323-342. Comme le précise G. Blundo, la rotation a aussi pour but d'assurer aux différents bénévoles

fonctionnaires ne circulent pas seulement de site en site. Dans le cas des policiers, le jeu des affectations peut aussi les amener à être en poste au sein de lieux n'engendrant pas de cohabitation semblable à celle d'un lieu isolé ou exigü, comme un barrage policier à la sortie de la ville ou un poste de perception municipale. Si ces affectations peuvent parfois concerner des lieux sans intérêt pour les membres des regroupements, devant une banque par exemple, ils peuvent aussi concerner des lieux hautement stratégiques, comme le tribunal. C'est en effet là-bas que sont jugés les chauffeurs en cas d'accident mortel.

Ces changements d'affectation sont encore renforcés par le manque d'effectif des policiers qui, bien souvent, enchaînent plusieurs services d'affilée et doivent être polyvalents. C'est ainsi que le policier présent sur la photo, ci-dessus, explique sa somnolence. À travers ce jeu d'affectations, une relation nouée avec un policier dans un poste maraudage ou un poste de perception municipale peut se muer en un contact sûr au sein du tribunal, permettant ainsi d'être informé des arrivées de prisonniers ou encore de faciliter l'accès au bureau du procureur pour plaider la cause du chauffeur incriminé. Cette situation est encore renforcée par le fait que les policiers affectés à ce type de poste ont une carrière derrière eux. Reprenons encore une fois l'exemple du policier présent dans le poste de perception, sur la photo. Ce dernier n'est présent au sein du poste que depuis 11 mois ; jusqu'ici, il était dans une des localités de la région. Il était alors détaché auprès du préfet, un contact potentiellement utile pour les membres du regroupement. Les rotations et les changements d'affectation sont ici à l'origine de la formation de réseaux d'interconnaissances à l'échelle de la région. Dans le cas des postes maraudage, l'absence des membres des regroupements peut, par ailleurs, être compensée par la présence de leur épouse, travaillant en tant que vendeuse. Contrairement à leurs maris qui peuvent changer de poste, elles, sont toujours localisées au même endroit. Cette situation permet à leurs époux de continuer à entretenir des liens avec l'équipe qui a pris leur place, mais aussi avec les membres de l'administration présents.

On aurait tort de limiter ces réflexions sur la circulation du personnel administratif aux seuls petits fonctionnaires. Le jeu des affectations joue aussi un rôle important dans l'interconnaissance des deux groupes, non plus à la simple échelle de la ville ou de la région, mais à celle du pays. C'est notamment le cas pour les directeurs des Transports terrestres d'une des régions investiguées. Lorsque j'interroge ce dernier, il est à la retraite.<sup>27</sup> Durant sa carrière, il a compté en tout plus de cinq affectations. Il commence sa carrière de fonctionnaire au sein du ministère de la Ville, avant d'être envoyé en formation deux ans, en France, en génie civil, au début des années 1990. A son retour, il devient « agent envoyé », c'est-à-dire un agent de l'État central détaché auprès des collectivités territoriales. Après être revenu au sein de son ministère et avoir travaillé à la mise en place des bus Dakar Dem Dikk, au début des années 1990, puis du CETUD (Conseil Exécutif des Transports Urbains de Dakar), à la fin des années 1990, il est envoyé à Diourbel. De 2000 à 2003, il est ensuite affecté à Thiès. Il enchaîne ensuite avec des affectations en tant que directeur régional des Transports terrestres, dans différentes régions, avant d'arriver enfin dans la région où je le rencontre, pour son dernier poste. Ce parcours lui permet de rencontrer toutes les figures du transport local, à l'occasion des élections au sein des regroupements, des

---

l'accès égal à des secteurs tout aussi rentables. Hypothèse qui dans le cas des équipes maraudage, n'a pas pu être vérifiée.

<sup>27</sup> Entretien ancien directeur des Transports terrestres, 02/13.

Cissokho, Sidy. « Petits échanges entre amis. Remarques sur l'ambivalence des rapports routiniers entre fonctionnaires et usagers au Sénégal », *Revue française de science politique*, vol. 67, no. 4, 2017, pp. 631-651.

grèves, mais aussi lors des démarches plus courantes effectuées par les chauffeurs, comme les changements d'immatriculation ou encore les campagnes de prévention routière dont il a la charge.

Les postes de directeurs des Transports terrestres tournent ainsi au profit d'un nombre restreint de personnes, au même titre, finalement, que ceux des petits fonctionnaires. Les différents directeurs effectuent un véritable circuit à travers tout le Sénégal, si bien que le parcours susmentionné est, par exemple, en tout point comparable à celui du directeur national d'autres régions. C'est par ailleurs dans ce même vivier que les ministres et les présidents vont chercher leur conseiller technique. Cette situation peut, par exemple, permettre à des représentants du regroupement d'une région, d'avoir des contacts avec l'entourage des ministres, lorsque l'un des directeurs des Transports qu'ils ont côtoyés, est nommé au sein d'un cabinet ministériel. C'est par exemple le cas de l'actuel directeur du Contrôle technique de Dakar et conseiller du ministre des Transports, auparavant partie intégrante de ce circuit<sup>28</sup>.

La cohabitation des représentants des chauffeurs et de l'administration crée donc un réseau d'interconnaissances denses, lui-même renforcé par le système de rotation des fonctionnaires. Dans le cas des petits fonctionnaires, l'espace agit sur la formation autant qu'il révèle l'existence d'une économie morale commune aux membres des regroupements et aux fonctionnaires<sup>29</sup>.

### **Un rapport commun à la norme légale**

Membres des regroupements et de l'administration partagent un même rapport à la loi. À la différence des échanges décrits précédemment, qui peuvent, au final, concerner n'importe quelle interaction entre un usager et un fonctionnaire, les représentants des fonctionnaires et ceux des regroupements partagent cependant aussi des pratiques communes aux fonctions d'autorité<sup>30</sup>. Les membres de ces deux groupes partagent en effet une même logique d'accumulation distributive ainsi qu'une même logique prédatrice<sup>31</sup>, et le partage de ces représentations communes sur les fonctions d'autorités et ce qu'elles permettent, engendre une connivence entre membres des regroupements et fonctionnaires.

La connivence entre membres des brigades maraudage et de l'administration est d'abord le produit du partage d'un ensemble de pratiques, celles des petits détournements quotidiens. Une partie de la nationale 1 traversant le Sénégal représente l'un des tronçons d'un corridor extrêmement emprunté par les camions de marchandises allant ou provenant de Bamako, au Mali. Sur le tronçon sénégalais, les gros porteurs doivent s'affranchir en moyenne de plus de 3 500 FCFA de commission tous les 100 kms, ce qui place le Sénégal au troisième rang des pays les plus touchés par ces pratiques d'extorsion, sur les six pays traversés par ce corridor<sup>32</sup>. Les gendarmes sont les premières autorités concernées par ces pratiques, suivis par les policiers. Chaque véhicule paie 1 000 FCFA lorsqu'il n'est pas en règle. En une

---

<sup>28</sup> Entretien, directeur du Contrôle technique, conseiller technique du président, 02/2014.

<sup>29</sup> Ces considérations pourraient encore être renforcées par des observations menées en dehors des simples lieux de travail car membres de l'administration et des regroupements partagent des habitudes de consommation commune, les amenant à pouvoir prolonger cet entre-soi au sein des différents lieux de restauration de la ville.

<sup>30</sup> Une fonction d'autorité est assimilée à n'importe quelle fonction de pouvoir. La fonction d'autorité n'est donc pas forcément liée aux rôles de représentant dans l'État. Idem, p. 106.

<sup>31</sup> Jean-Pierre Olivier de Sardan, « L'économie morale », *op. cit.*, p. 107.

<sup>32</sup> IRTG/UEMOA, Rapport, 2010. Les données collectées l'ont été entre le 1<sup>er</sup> avril et le 30 juin 2010, aucune précision n'est faite dans le rapport sur la façon dont on a procédé pour le faire.

matinée, les gendarmes peuvent engranger jusqu'à 30 000FCFA à 40 000FCFA, distribués par la suite au sein de leur brigade.

On aurait cependant tort de penser que ces détournements ne concernent que les fonctionnaires. Si ces derniers se concentrent sur les camions de marchandises, les membres des regroupements, présents à leurs côtés, aux sorties des villes traversées par ce tronçon routier, adoptent des pratiques similaires avec les véhicules de transport en commun, qu'ils s'agissent de cars, de minicars ou de taxis 7 places. A ce titre, et tout comme les postes occupés par des fonctionnaires de police et de gendarmerie présents sur le bord de la route, les postes au sein des brigades maraudage sont considérés comme des postes « juteux<sup>33</sup> ». Ils permettent à ceux qui les occupent de cumuler leur salaire journalier et un certain nombre d'avantages. De nombreux chauffeurs se comportent avec les représentants des chauffeurs présents aux côtés des forces de l'ordre de la même façon qu'avec les percepteurs municipaux ou avec les gendarmes. Afin de prévenir une potentielle situation conflictuelle, ils donnent quasi systématiquement de l'argent aux membres de la brigade. Certains chauffeurs cultivent leurs liens avec les représentants de la profession en leur apportant à boire ou à manger, comme ils pourraient le faire auprès de représentants de la police ou de la gendarmerie, afin de pouvoir jouer de ces relations si jamais ils venaient à être pris en train d'embarquer des clients hors des gares, une pratique strictement interdite et sévèrement punie<sup>34</sup>.

Les deux organisations sont donc liées par le partage d'un certain nombre de pratiques, majoritairement des petits détournements quotidiens et autres entorses à la règle, que la configuration des locaux ou bien des lieux de contrôle obligent à faire aux yeux de tous. En cela, la bureaucratie des regroupements et celle de l'administration partagent une seule et même conception de l'autorité et des droits qu'elle confère. Cette connivence concerne les hommes de terrain, mais également leurs hiérarchies respectives. Bien que cette pratique soit difficilement avouée, le produit de chaque amende maraudage dressée est partagé, suivant un ratio différent, entre le regroupement et la brigade de police ou de gendarmerie, aux côtés de laquelle est effectuée la répression du maraudage. Les deux bureaucraties obéissent toutes deux à la même « économie morale de la corruption », la répression du maraudage étant sous-tendue, dans l'administration comme dans les regroupements, par la même logique d'accumulation re-distributive<sup>35</sup>.

---

<sup>33</sup> Giorgio Blundo, Jean-Pierre Olivier de Sardan, « Sémiologie populaire de la corruption », *Politique africaine*, N°83, 2001, p. 98-114. Le terme « juteux », utilisé par les membres des regroupements pour désigner les postes dans les brigades maraudage, emprunte à la classification émiqque des postes qu'opèrent les membres de l'administration. Il faut noter que les classifications des postes diffèrent selon les regroupements et les différentes administrations. Pour les Eaux et Forêts les postes aux sorties des villes ne sont pas considérés « juteux ». Voir Giorgio Blundo, « Une administration à deux vitesses. Projets de développement et construction de l'État au Sahel », *Cahiers d'Études africaines*, Vol. 2, N°202-203, 2011, p. 427-452.

<sup>34</sup> Giorgio Blundo, Jean-Pierre Olivier de Sardan, « La corruption quotidienne », *op. cit.*, p. 17. Là encore, des pratiques semblables aux stratégies corruptrices observées auprès de l'administration. On parle de la construction de « relations pérennes ».

<sup>35</sup> Jean-Pierre Olivier de Sardan, « L'économie morale », *op. cit.*, p. 97-116. Aux garages Dakar et Gandiaye, la somme est partagée à parts égales entre le regroupement et la brigade de police ou de gendarmerie. Cette division est différente du garage Nioro du Rip où, pour une amende de 6 000 FCFA, seuls 1 000 FCFA sont délivrés aux gendarmes. Au garage Nioro, l'ensemble de l'amende va au regroupement et il ne semble pas qu'il y ait de partage. Ces différences sont avant tout liées au poids qu'occupent les différents garages dans la région. Ces ratios sont en effet négociés entre le

Cissokho, Sidy. « Petits échanges entre amis. Remarques sur l'ambivalence des rapports routiniers entre fonctionnaires et usagers au Sénégal », *Revue française de science politique*, vol. 67, no. 4, 2017, pp. 631-651.

Cette connivence ne se construit pas simplement sur la base de petits détournements, elle se construit aussi contre l'usager, qu'il s'agisse des chauffeurs ou des passagers. Membres de la police ou de la gendarmerie et membres des brigades maraudage échangent des anecdotes sur les situations les plus rocambolesques qu'ils rencontrent quotidiennement, lorsqu'ils doivent procéder à des contrôles. Gendarmes et membres de la brigade maraudage rient ensemble car ils sont, dans certaines situations, du même bord, pour parler familièrement, c'est-à-dire tous deux en charge de sanctionner les manquements à la norme. En parallèle, sur le bord de la route, ils sont soumis aux mêmes refus, aux mêmes attitudes de la part des usagers, mais aussi à la même « double injonction », pris entre les solidarités familiales, de voisinage, professionnelles dans le cas des membres de la brigade maraudage, et leur devoir de faire appliquer la norme, qu'il s'agisse de la loi pour les gendarmes ou du règlement du regroupement pour la brigade maraudage.

On aurait par ailleurs tort d'uniquement situer cette connivence dans le rapport déviant entretenu par les représentants de ces deux groupes à la norme légale. Fonctionnaires et représentants de la profession de chauffeur partagent aussi un même horizon légal et le maintien de leur autorité dépend en partie de leur capacité à tendre vers cet horizon. Dans le cas des représentants des chauffeurs, cette injonction se matérialise par l'emploi d'une série d'accessoires épousant les formes bureaucratiques telles que des carnets d'amendes ou encore des registres censés matérialiser leur capacité à se rapprocher des standards bureaucratiques, mais aussi légaux. Ici, membres de l'administration et des regroupements partagent non seulement la même « économie morale », mais aussi un ensemble d'attributs perçus comme appartenant à l'État<sup>36</sup>.

Membres des regroupements et membres de l'administration partagent donc un rapport commun à la norme légale. Les deux groupes disposent des mêmes représentations concernant les droits que confère un poste d'autorité. Tous deux commettent des détournements semblables, des pratiques par ailleurs communes à tous les échelons de ces institutions, puisqu'elles concernent aussi bien les hommes sur le terrain que leur hiérarchie respective. Dans le même temps, les membres de l'administration comme ceux des regroupements jouent sur un ensemble d'attributs légaux pour légitimer leur action, ils disposent d'une même « culture légale<sup>37</sup> ». A ce titre, les deux groupes ne détournent pas uniquement la loi, ils s'en servent et cherchent toujours à doter leur action d'un vernis légal, qui constitue le socle de leur capacité à agir. De ce point de vue, l'action des regroupements et des représentants de la profession qui le compose se situe, encore une fois, dans le prolongement de celle de l'administration.

### **Une vie de policier**

Cette proximité entre pratiques et représentations des deux groupes permet le développement de carrières à cheval entre l'administration et les regroupements, le plus souvent dans un sens allant de l'administration vers les regroupements. Ces

---

garage de la ville concernée et la brigade de gendarmerie et de police de cette même ville. Plus le garage est important, plus le ratio semble équilibré entre l'administration et le garage.

<sup>36</sup> On pourrait ici parler de « stateness ». Christian Lund, « Twilight Institutions : Public Authority and Local Politics in Africa », *Development and Change*, Vol. 37, N°4, 2006, p. 685-705.

<sup>37</sup> John L. Comaroff, Jean Comaroff, *Law and disorder in the postcolony*, Chicago University Press, Chicago, 2006, p. 22.

passages concernent plus particulièrement les policiers. Chaque regroupement dispose en effet de « son » policier à la retraite<sup>38</sup>. C'est par exemple le cas de Faye, un policier présent dans le poste de perception municipale du garage Dakar pendant douze ans<sup>39</sup>. Je rencontre Faye lorsqu'il est encore en fonction. Il a toujours un air sévère. Lorsque je l'interroge, il est à la retraite depuis quelques mois. Il continue encore de venir au poste de façon régulière. Lorsqu'il travaillait dans la gare, il déjeunait chez lui car sa femme l'attendait, mais revenait cependant le dimanche, par plaisir, en civil, car il préférait être dans la gare, à discuter, plutôt que chez lui. C'est en partie pour les mêmes raisons qu'il y revient aujourd'hui, alors même qu'il est à la retraite.

Son parcours dans la police commence en 1977, année où il intègre la police nationale. Dix années plus tard, en 1987, il est radié. Il est en fait victime d'une purge importante du contingent policier<sup>40</sup>, qui a pour motif deux journées de révolte, les 13 et 14 avril 1987, après la condamnation de sept policiers pour la mort d'un jeune commerçant. A la suite des violences et des différents saccages perpétrés par les policiers, 6 265 d'entre eux sont radiés. Faye ressent cette radiation comme une injustice : « D'autres plus tordus que moi, moins ponctuels, n'ont pas été radiés ». Il n'évoque d'ailleurs aucunement les journées de manifestation, qui se sont principalement déroulées à Dakar et à Thiès et auxquelles il n'a, semble-t-il, pas directement participé.

Après sa radiation, il effectue divers métiers. Il travaille dans un hôpital, après avoir appris quelques gestes médicaux. Il travaille aussi en tant que vendeur, puis sur un bateau, et voyage ainsi dans toute l'Afrique de l'Ouest. Il en profite alors pour vendre des marchandises qu'il rapporte avec lui à chacune de ses escales. À la fin des années 1990, il bénéficie finalement d'une réintégration, quoique plus tardivement que la plupart de ses confrères réintégrés, eux, dès la fin des années 1980. Il fait alors partie, non pas de la police nationale, mais de la police municipale. Il est d'abord affecté au marché avant d'être transféré à la gare, à partir de 2002. Lorsqu'il arrive, le garage Dakar est encore situé à son ancien emplacement, dans le centre ville. A cette époque, il y a un bâtiment en bois pour lui et le percepteur municipal et un bâtiment en béton pour le regroupement. Il est finalement réintégré dans la police nationale à la fin de sa carrière, sur demande du regroupement.

Le profil de Faye en fait un individu socialement dominé dans la police. Sa carrière au sein de cette institution est chaotique. De plus, il appartient longtemps au corps de la police municipale, beaucoup moins prestigieux que celui de la police nationale. Il ne progresse pas non plus dans la hiérarchie, malgré son ancienneté. Ce parcours offre quelques éléments de réflexion supplémentaires sur les suites d'un moment important de l'histoire sénégalaise, largement sous-étudié, à savoir les révoltes policières d'avril 1987. Faye semble ici minimiser son implication dans cet événement. Plus que cette

---

<sup>38</sup>On retrouve ces policiers dans les regroupements à des postes aussi différents que ceux de conseiller technique, responsable des inscriptions ou encore simple membre, lorsqu'ils ont investi dans un véhicule une fois à la retraite. L'embauche de policiers à la retraite ne correspond pas seulement à un remerciement pour service rendu. Les regroupements attendent des policiers retraités qu'ils ont embauchés, qu'ils leur rendent des services. Ils sont en effet des courtiers potentiels efficaces et prisés. Pour les démarcheurs ou agents d'affaires, par exemple, qui sont souvent des agents de l'administration à la retraite, le capital de connaissances pratiques, mais surtout le capital de relations, fait qu'il est difficile de leur refuser certaines faveurs et leur permet d'établir ou de consolider leurs relations avec les fonctionnaires. Voir Giorgio Blundo, « Négocier l'État au quotidien », *op. cit.*, p. 88.

<sup>39</sup> Entretien, policier à la retraite, 28/07/12.

<sup>40</sup> Momar Coumba Diop, Mamadou Diouf, *Le Sénégal sous Abdou Diouf. État et Société*. Karthala, Paris, p. 285.

attitude, compréhensible au vu des conséquences de cet engagement sur sa carrière, le plus important est sans doute ici la forte injustice qu'il ressent. Faye ne doit sa réintégration tardive au sein de la police nationale qu'à la pression exercée sur la police par le regroupement pour qu'il reste affecté dans la gare. Faye se considère d'ailleurs aujourd'hui comme « mis à la disposition du regroupement ». Balloté entre différents métiers, mais aussi différentes institutions tout au long de sa carrière, d'une appartenance à une autre, entre le privé et le public, entre l'administration locale et nationale, sa plus grande stabilité, il la trouve dans la gare, dans les relations qu'il a nouées avec ceux qui y travaillent. Ce sentiment d'être mis à disposition du regroupement est encore renforcé par l'espoir qu'il entretient d'être un jour embauché par celui-ci, comme me l'explique Mbaye Gueye, le responsable des inscriptions du regroupement, à propos du prédécesseur de Faye, Dramé, aujourd'hui son assistant.

« Dramé, lui, c'est un vieux policier ; il était en service à la gare routière. J'ai eu à le former, il prenait en charge le travail quand je sortais, l'inscription. [...] C'était un policier, un agent de la sécurité publique. Il était toujours avec nous, parce que c'est ce qu'on appelait le poste de police. C'est toujours comme ça. C'est le poste de police et c'est aussi le tableau d'inscriptions. Nous sommes tous réunis dans une même salle, regroupement, municipalité et police. Nous sommes dans le même espace<sup>41</sup> ».

Le temps durant lequel le policier est en poste dans la gare semble être aussi propice à la formation au métier de responsable des inscriptions pour ensuite mettre son « capital d'expérience<sup>42</sup> » au profit du regroupement. Sur le modèle des représentants des percepteurs municipaux, le responsable des inscriptions a hérité d'un assistant en la personne de l'ancien policier en poste dans la gare. Ainsi, ce n'est pas seulement, comme il le prétend, pour fuir l'univers domestique que Faye continue de fréquenter la gare, c'est également dans l'espoir d'obtenir sa place et de compléter sa retraite de fonctionnaire. Chez les fonctionnaires, cette situation nourrit la distance critique par rapport aux institutions qui les emploient. Elle constitue un autre facteur facilitant l'émergence d'un entre-soi au sein du poste de perception. Bien qu'il ait un parcours moins sinueux, ce discours est aussi présent chez Badiate, qui a succédé à Faye, mais aussi chez d'autres policiers, qui dénoncent leur sous-effectif ainsi que le nombre d'heures importantes qu'ils doivent effectuer. On retrouve enfin ce discours critique chez les percepteurs municipaux et les bénévoles qui les assistent<sup>43</sup>.

Le parcours de Faye illustre à lui seul l'ensemble des composantes à l'origine de la formation d'un entre-soi commun aux membres des regroupements et aux fonctionnaires. Parce qu'il a été longtemps présent au sein du poste de perception du garage Dakar, Faye est proche de la direction du regroupement. Il est par ailleurs pris dans des échanges tangibles avec cette dernière, l'espoir d'être embauché un jour par l'organisation en est un bon exemple. De plus, le même phénomène qu'au niveau des postes maraudage se reproduit. Dans ces arbitrages, le policier conforte l'autorité du chef de garage ou des chefs de ligne, lorsqu'elle est contestée par un client ou un chauffeur. Les chefs de ligne et le chef de garage viennent, quant à eux, prolonger l'autorité du policier dans la gare, à des endroits où il ne peut être car il est seul. Le parcours de Faye vient ajouter un élément supplémentaire à l'argumentation

---

<sup>41</sup> Entretien, 08/04/11.

<sup>42</sup> Entretien, policier en poste, 08/04/11.

<sup>43</sup> Ces derniers iront même jusqu'à faire grève en 2012, pour protester contre de nouvelles mesures d'émission des carnets de perception prises par la mairie.



Cissokho, Sidy. « Petits échanges entre amis. Remarques sur l'ambivalence des rapports routiniers entre fonctionnaires et usagers au Sénégal », *Revue française de science politique*, vol. 67, no. 4, 2017, pp. 631-651.

développée jusqu'ici : le ressentiment d'une partie des fonctionnaires face à leur employeur, un phénomène participant lui aussi de l'affaissement des barrières entre l'usager et le fonctionnaire.

L'existence de cet ensemble d'échanges implique-t-il forcément réciprocité<sup>44</sup> ? Ce mode de personnalisation des liens administratifs suffit-il à garantir à ceux qu'ils impliquent, l'obtention d'un traitement préférentiel de la part des fonctionnaires ? Une partie de ces échanges relèvent d'abord d'une routine quotidienne et n'est donc aucunement propre aux interactions entre les fonctionnaires et les représentants du groupe professionnel des chauffeurs. Ces échanges pourraient tout aussi bien concerner deux voisins de l'un des quartiers de la ville. C'est d'ailleurs à ce titre qu'ils s'insèrent dans une « économie morale de la corruption ». Les membres des regroupements n'ignorent cependant pas les effets potentiels de tels échanges. Leur systématisme leur donne d'ailleurs l'apparence d'une stratégie. Les fonctionnaires ne sont pourtant pas dupes de cette situation et émettent même une certaine réserve à ce sujet, ce qui place bien souvent les membres des regroupements impliqués dans ces échanges dans l'incapacité d'en tirer avantage de façon systématique.

## Échanges troc

Le partage d'une culture commune permet donc bel et bien le développement d'une proximité forte entre représentants des chauffeurs et fonctionnaires, terreau de la personnalisation des liens administratifs. Ce phénomène n'a cependant pas automatiquement un effet contraignant. Les protagonistes de ces interactions, qu'ils s'agissent des représentants des regroupements ou de l'administration, n'assument en effet pas cette proximité de façon uniforme. Ici, l'existence et le partage de représentations et de pratiques communes n'empêchent pas les membres des regroupements et les fonctionnaires d'agir suivant des logiques différentes, propres à leur univers respectif. Pour les représentants des chauffeurs, les relations avec l'administration sont valorisantes, elles sont à publiciser ; en revanche, pour les membres de l'administration, elles sont dévalorisantes, elles sont à cacher. Cette asymétrie expose chacun des protagonistes de ces interactions à la dénonciation ou, dans le cas des représentants des chauffeurs, au malentendu. C'est pourquoi, pour que les interventions puissent être réalisées en grand nombre, elles nécessitent de la part des membres du regroupement du « tact<sup>45</sup> », une qualité inégalement répartie au sein des représentants de la profession et nécessaire pour préserver la face des fonctionnaires et continuer d'entretenir l'idée que l'État et ses représentants sont

---

<sup>44</sup> Les transactions collusives sont des échanges « non nécessairement attentifs à une réciprocité immédiate », je rends un service, actif ou passif (« fermer les yeux »), aujourd'hui, j'attends bien quelque chose en retour (à mes yeux, cette attente est « légitime »), mais souvent, cela peut fort bien intervenir quand j'en aurai le besoin ou l'occasion, dans un futur indéterminé ». Michel Dobry, « Valeurs, croyances et transactions collusives. Notes pour une réorientation de l'analyse de la légitimation des systèmes démocratiques », in Javier Santiso (Dir.), *À la recherche de la démocratie. Mélanges offerts à Guy Hermet*, Karthala, Paris, 2002, p. 111-112.

<sup>45</sup> Le « tact » est entendu ici comme la capacité d'un individu à interagir avec un autre, tout en préservant sa façade sociale. Le tact fait partie du travail de figuration, « face work ». Erving Goffman, *Les rites d'interaction*, Les Éditions de Minuit, Paris, 1974, p. 17-30.

Cissokho, Sidy. « Petits échanges entre amis. Remarques sur l'ambivalence des rapports routiniers entre fonctionnaires et usagers au Sénégal », *Revue française de science politique*, vol. 67, no. 4, 2017, pp. 631-651.

situés « au-dessus<sup>46</sup> » de la société. De ce point de vue, les relations de corruption sont aussi des moments de réaffirmation des frontières entre État et société.

### **Des représentations contradictoires**

Les rapports entre fonctionnaires et membres des regroupements sont asymétriques. Alors que ces relations sont un signe d'élection pour les membres des regroupements et qu'elles se doivent d'être publicisées, pour ceux de l'administration elles représentent un danger. Elles viennent miner leur statut, et, de ce fait, se doivent d'être, si ce n'est caché, du moins discrètes.

Pour les regroupements et leurs membres, les interventions, ou encore la lutte contre le maraudage et la captation des attributs étatiques qui vont de pair, sont un élément central de la légitimation de leurs fonctions. Dans ce contexte, ils sont largement dépendants des fonctionnaires. Leurs représentants ont tendance à publiciser ces échanges qu'ils leur permettent de se distinguer et fait d'eux de véritables notables. La capacité à intervenir auprès de l'administration fait partie intégrante du rôle de représentant de la profession, elle est une obligation.

« Par exemple, si aujourd'hui tu ne vas pas assister un chauffeur, demain ce n'est pas bon pour toi parce qu'au fur et à mesure tu vas perdre beaucoup d'éléments. Cela ne sera pas considéré comme normal. C'est pourquoi à chaque fois je paie<sup>47</sup> »

Un éminent représentant des chauffeurs explique ici comment il est tenu d'effectuer des interventions, sous peine de se priver du soutien des chauffeurs. L'entretien des liens de patronage entre le président et la population des chauffeurs ne passe pas uniquement par la distribution des postes au sein du bureau exécutif des regroupements ou encore par la distribution d'aides financières provenant des cotisations des chauffeurs ; il est aussi fondé sur la capacité du regroupement et de ses membres à servir d'intermédiaires entre l'administration et les simples chauffeurs dans l'obtention des pièces confisquées, ou bien dans les autres démarches administratives qu'ils ont à effectuer, même si pour cela ils doivent déboursier une somme d'argent.

A l'inverse, les fonctionnaires manifestent une certaine réserve sur les différents échanges dans lesquels ils peuvent être impliqués avec les membres des regroupements. Sans cesse, ces relations peuvent mettre en péril leur statut en écornant l'image idéale du fonctionnaire. Qu'il s'agisse de l'administration française ou sénégalaise, l'idéal wébérien de la bureaucratie ne correspond pas à la pratique des fonctionnaires<sup>48</sup>. Ce décalage entre « ce qui est » et « ce qui devrait être » ne signifie cependant pas que ce « qui devrait être » n'a aucune incidence « sur ce qui est ». L'idéal wébérien est présent à l'esprit des fonctionnaires et, si l'existence de logiques culturelles exerce sur eux une contrainte, céder à cette contrainte revient à mettre en

---

<sup>46</sup> L'expression renvoie ici aux travaux de J. Ferguson et A. Gupta dans James Ferguson, Akhil Gupta, « Spatializing states : toward an ethnography of neoliberal governmentality », *American ethnologist*, Vol. 29, 2002, p. 981-1002.

<sup>47</sup> Entretien représentant de chauffeurs, 05/04/11.

<sup>48</sup> Voir par exemple, pour le cas français, Alexis Spire, « Histoire et ethnographie d'un sens pratique : le travail bureaucratique des agents du contrôle de l'immigration », in Pierre Fournier et al, *Observer le travail. Histoire, ethnographie, approches combinées*, La Découverte, Paris, 2008, p. 61-76, ou Vincent Dubois, *La vie au guichet. Relation administrative et traitement de la misère*, Économica, Paris, 2008, ou encore Pierre Bourdieu, « Droit et passe-droit. [Le champ des pouvoirs territoriaux et la mise en œuvre des règlements] », *ARSS*, Vol. 81, N°1, 1990, p. 86-96.

péril leur statut. Cette double injonction engendre chez les membres de l'administration une série de stratégies de mise à distance<sup>49</sup>.

Un gendarme tout récemment à la retraite résume l'ambiguïté de ces relations par une anecdote<sup>50</sup>. Avant son départ à la retraite, il était la principale relation de l'un des plus importants représentants de la profession de chauffeur. Il était surnommé « superman ». Dans la brigade de gendarmerie, il faisait office de référent, c'était principalement lui qui était appelé à la rescousse pour des interventions. A son départ, les représentants des regroupements lui ont offert divers présents. Il les a acceptés. Il précise cependant que, s'il avait dû rester en fonction, il ne l'aurait sûrement pas fait. Pourquoi ? « Parce qu'une fois qu'on accepte ce genre de présent, l'on est redevable », dit-il. Ces cadeaux, les membres du regroupement les offrent parce qu'ils espèrent toujours son aide, même s'il est à la retraite. Lui n'est pas dupe de leur stratagème. Il continue de rester influent au sein de la brigade où il a toujours ses entrées. Tout l'enjeu est là, rester « roi » et ne pas devenir un « parent », pour reprendre l'expression mise en avant par Giorgio Blundo<sup>51</sup>. C'est-à-dire conserver la bonne distance face à ceux qui restent des administrés. Pour les policiers et les gendarmes, il s'agit avant tout de ne pas être pris dans des relations dont ils n'auraient plus la maîtrise, de ne pas se faire dépasser par les différentes stratégies des membres des regroupements. Ce qui n'est pas toujours aisé lorsqu'on est tous les jours à leurs côtés.

Faye, un des policiers en poste au sein du poste de perception municipale décrit plus haut, tient à ce sujet un discours éclairant une autre facette de ce processus de mise à distance des représentants des regroupements. Rappelons-le, Faye est largement dépendant du regroupement puisqu'il compte sur lui pour lui assurer sa retraite. Par ailleurs, sa trajectoire professionnelle chaotique est à l'origine d'un fort ressentiment à l'égard de son employeur : l'administration. Malgré cette proximité avec le regroupement, il doit cependant se faire respecter. Il ne peut donc pas tout laisser passer. « Lorsqu'on fait un cadeau aux chauffeurs, ils peuvent te mettre en contradiction lorsque tu veux faire respecter la loi<sup>52</sup> ». Faye se dit certes « à la disposition » du regroupement, mais cela ne signifie pas qu'il est sous ses ordres. Il en va en effet de sa capacité à accomplir son devoir. Ces relations avec le regroupement sont donc « à double tranchant<sup>53</sup> ». C'est seulement en maintenant une distance face à l'organisation qu'il conserve de la valeur pour elle et pourra espérer l'intégrer à sa retraite. On comprend aisément toute la difficulté pour les regroupements à transformer leur « investissement corruptif » en influence réelle sur les décisions administratives. Tout l'enjeu pour eux est de réussir à influencer les fonctionnaires, sans pour autant miner l'image que ces mêmes fonctionnaires veulent donner d'eux-mêmes et par là même leur autorité dont ils ont par ailleurs besoin.

Cette prise de distance est aussi présente chez les directeurs des Transports terrestres. L'un d'eux explique par exemple comment, lorsque ces derniers le sollicitent, il attend

---

<sup>49</sup> Dans une étude portant sur les relations entre les gangs et l'administration, M. Sanchez-Jankowski parle à ce sujet de « relations d'échanges prudents ». L'auteur note une même différence de « cadrage » entre les représentants des gangs et ceux de l'administration. A la différence de notre exemple, cette prudence concerne aussi bien les représentants des gangs que ceux de l'administration. Voir Martin Sanchez-Jankowski, « Les gangs et les pouvoirs politiques locaux », in CURAPP, *La politique ailleurs*, PUF, Paris, 1998, p. 317-328.

<sup>50</sup> Entretien, gendarme à la retraite, 30/07/12.

<sup>51</sup> Giorgio Blundo, « Le roi n'est pas un parent », *op.cit.*, p. 59-86.

<sup>52</sup> Entretien, policier à la retraite, 28/07/12.

<sup>53</sup> Entretien, gendarme à la retraite, 30/07/12.

toujours un peu avant de donner une réponse, afin de peser le pour et le contre pour ne pas se retrouver « piégé »<sup>54</sup>. Cette vision des représentants des regroupements comme étant des individus calculateurs et malins, coexiste avec une autre, en partie opposée. Pour les forces de l'ordre comme pour les directeurs des divisions régionales des Transports terrestres, les regroupements sont des organisations paradigmatiques du secteur informel, avec tout ce que l'expression véhicule de péjoratif. Leur gestion est opaque, ils sont « bruyants », contrairement à d'autres types d'organisations comme les associations de commerçants des marchés. À cela s'ajoute une certaine forme de mépris pour une communauté « illettrée à 98% »<sup>55</sup>. Ici, les stigmates associés à la profession et au secteur du transport viennent encore renforcer le décalage entre représentants de l'administration et représentants des chauffeurs.

Dans le discours des fonctionnaires, leurs relations avec les regroupements n'engendrent aucun détournement du droit, elles sont plutôt le meilleur moyen de le faire appliquer. Pour justifier leurs relations avec ces entités, les fonctionnaires se retranchent d'abord derrière la procédure. Les membres de la brigade mobile de la police constatent uniquement les accidents et rien d'autre. Les procureurs, quant à eux, se réfèrent avant tout aux dossiers. À les entendre, ce ne sont pas tant les représentants des regroupements qui se servent des représentants de l'administration, mais plutôt ces derniers qui utilisent les regroupements comme relais, pour faire valoir la loi et leurs directives dans le milieu des chauffeurs. C'est à ce titre que regroupement et administration ont un partenariat. Policiers et gendarmes comptent sur les regroupements pour sensibiliser. De ce fait, les regroupements constituent une des institutions sur lesquelles l'administration s'appuie pour diffuser son autorité. Membres des regroupements et représentants de la fonction publique sont engagés dans une interaction asymétrique dans laquelle l'une des parties –les regroupements– est largement plus dépendante que l'autre. Parce qu'elle est au centre de la légitimation du personnel des regroupements, et un élément important de distinction, la capacité à entretenir des relations pérennes avec l'administration se doit d'être ostensible dans le groupe chauffeur. À l'inverse, pour les fonctionnaires, l'entretien de relations pérennes avec les membres des regroupements est plutôt stigmatisant.

Ces relations et les contradictions qu'elles engendrent, lorsqu'elles sont mises à jour, ne font que souligner la non-conformité de leurs pratiques avec la norme légale et les renvoient, de fait, à la double injonction à laquelle ils sont constamment confrontés, pris entre des redevabilités extérieures et l'idéal d'un service public dépersonnalisé. Les contradictions inhérentes aux façons de se présenter chez les membres des regroupements et de l'administration sont génératrices de malentendus et autres « ruptures de cadre »<sup>56</sup>. Elles menacent aussi bien la représentation des membres des regroupements que celle de l'administration. Les membres des regroupements doivent faire preuve de tact, ils sont certes engagés dans une interaction qu'ils assument pleinement, qu'ils veulent ostensible, mais ils doivent l'habiller pour la rendre acceptable. Cet habillage, ou ce tact, passe ici, entre autres, par la promotion d'une éthique particulière, en accord avec l'idéal de service public, par ailleurs promu par les membres de l'administration.

---

<sup>54</sup> Entretien, chargé d'études au service des Mines, ancien directeur des Transports terrestres, 27/01/14.

<sup>55</sup> Entretien, directeur du contrôle technique, conseiller technique du Président, 02/2014.

<sup>56</sup> On appelle rupture de cadre le moment où l'un des acteurs engagés dans une interaction s'aperçoit qu'il a perçu la situation de façon erronée. Erving Goffman, *Les cadres de l'expérience*, op. cit., p. 338-369.

### **L'apprentissage du tact**

La fragilité de ces transactions explique que la capacité à entrer dans des échanges de corruption ne soit pas également répartie au sein de l'ensemble du groupe des chauffeurs, et plus largement au sein de la population. Si la série d'échanges sociaux permis par l'existence d'une économie morale de la corruption peut donner lieu à des interventions, celles-ci ne sont que ponctuelles. Pour qu'elles réussissent à coup sûr, elles doivent impliquer un groupe restreint d'individus, seuls en capacité de les habiller et d'agir avec tact. Durant l'enquête, alors que beaucoup au sein des gares prétendaient pouvoir effectuer des interventions, uniquement un ou deux individus par site sont apparus en capacité réelle d'en réaliser un grand nombre, une rareté poussant d'ailleurs parfois, en dernier recours, certains chauffeurs à aller chercher appui auprès de spécialistes issus d'autres univers sociaux, au premier rang desquels les représentants religieux par exemple<sup>57</sup>. L'emploi de courtiers spécialisés relève d'une stratégie de plus de mise à distance de la part des fonctionnaires, les courtiers leur servent de paravent, leur permettent de céder à la corruption sans pour autant s'exposer directement<sup>58</sup>. Cette seconde sous-partie revient sur les caractéristiques de ces individus. Qu'est-ce qui dans leur trajectoire permet d'expliquer leur capacité à agir avec tact ou à corrompre et à publiciser cette corruption, tout en préservant la face des fonctionnaires ? Le parcours de Mbaye Gueye concentre l'ensemble des caractéristiques présentes chez les autres individus intensément engagés dans ces transactions. Il est d'ailleurs lui-même l'un des courtiers les plus actifs dans la région. L'organisation de son poste de travail est symptomatique de sa double activité. Lorsqu'il est présent au sein du poste de perception municipale, son activité de courtage ne s'arrête pas et s'effectue en parallèle de celle des inscriptions des véhicules entrant dans la gare pour le compte du regroupement. A ses pieds, Mbaye Gueye possède un seau rempli d'attestations de permis de conduire vierges, déjà signées. Ces papiers sont en fait une imitation du document remis par les forces de l'ordre lorsque ces dernières confisquent leur permis aux chauffeurs. Les chauffeurs préfèrent parfois présenter ce document plutôt que de donner leur permis de crainte qu'il soit saisi. Le document n'a qu'une courte durée de vie, certains chauffeurs, qui ne sont pas passés à temps récupérer leur permis dans les locaux de la police ou de la gendarmerie, s'en vont donc faire un faux, afin de ne pas être à nouveau embêtés par les forces de l'ordre. Lorsque la signature est absente, c'est Mbaye Gueye lui-même qui l'imité. Contre 1 000FCFA, il fournit ainsi les chauffeurs qui le sollicitent en document.

Mbaye Gueye apprend l'administration « sur le tas »<sup>59</sup>. Né à Dakar au milieu des années 1950, il suit des études jusqu'en 6<sup>ème</sup>. Il sait donc lire et écrire en français, ce qui le distingue de beaucoup de chauffeurs ayant été à l'école coranique. Cette première caractéristique, que l'on ne retrouve pas chez l'ensemble des courtiers du

---

<sup>57</sup> Une part importante de l'historiographie sénégalaise est consacrée aux confréries religieuses et notamment à la confrérie mouride, d'ailleurs parfois aux dépens d'autres groupes sociaux. Elle souligne plus particulièrement le rôle joué par les représentants de ces confréries dans la construction de l'État sénégalais durant la période coloniale et postcoloniale. Voir par exemple Christian Coulon, *Le Marabout et le prince : Islam et pouvoir au Sénégal*, Pedone, Paris, 1981.

<sup>58</sup> Giorgio Blundo, « Négociant l'État au quotidien », *op. cit.*, p. 89-90. « Mais on peut aussi admettre que l'intervention des courtiers permet de « brouiller les pistes » et d'effacer les preuves de la transaction illicite [...], la plupart des démarcheurs sont connus des services, qui les tolèrent pour leur fonction d'écran protecteur des malversations des agents publics. »

<sup>59</sup> Mbaye Gueye n'est pas un ancien de l'administration, comme peuvent l'être certains courtiers. Giorgio Blundo, « Négociant l'État au quotidien », *op. cit.*, p. 88.

monde du transport, facilite sa compréhension de l'administration et sa familiarité avec leurs règles de fonctionnement.

« Chaque matin, je passe au tribunal pour ramasser le courrier, me documenter pour savoir est-ce qu'il y a des chauffeurs qui ont eu des accidents ou qui ont été déférés. Est-ce qu'il y a des cas spéciaux pour les procureurs ou les magistrats qui veulent envoyer du courrier vers une autre destination. Après, je passe à la police pour savoir s'il y a du courrier ou si quelqu'un doit en recevoir. Je continue et je passe au service des Mines. J'ai des papiers à faire parce que moi je fais la mutation, je peux changer les pièces de véhicules, c'est-à-dire des pièces qui sont perdues, comme une carte grise, vous savez. Tout ça, je me suis documenté pour le savoir. Je passe par la procédure, partout où je vais, je demande quelle est la procédure. Il y a eu même des receveurs des Domaines et Impôts [...] qui me recevaient des heures, pour me documenter. Je prenais mon temps pour ça. « L'imposition là, c'est pour quoi et comment on peut faire si l'on est en retard ? » Tout cela là, ça prend sur mon travail parce que je suis sollicité. Comment est ce que je peux représenter ce que je représente et ne pas savoir. Je pose des questions à n'importe qui quand je suis en face de vous pour connaître<sup>60</sup>. »

La maîtrise de la lecture et de l'écriture n'est pas le seul facteur permettant d'expliquer la capacité de Mbaye Gueye à intervenir. Comme le laisse entendre l'extrait d'entretien précédent, cette capacité est aussi le fruit d'un travail constant de prises de contact afin d'agrandir son réseau et ses connaissances, non plus simplement par le biais de l'écrit mais aussi par oral, tout simplement en posant des questions<sup>61</sup>. Ce réseau et cette connaissance personnelle du fonctionnement de l'administration, Mbaye Gueye les acquiert à trois moments successifs dans sa carrière.

Après ses études et avoir travaillé six années comme pompiste, il décide de rejoindre des proches à l'aéroport de Dakar comme transitaire<sup>62</sup>. Ce second emploi lui permet de se familiariser avec le fonctionnement de l'administration, notamment des douanes, dans le dédouanement des bagages. On retrouve d'ailleurs ce même trait dans le parcours d'un des courtiers les plus importants de la même région. Pour ce dernier, l'apprentissage de l'administration s'effectue d'abord auprès du corps des douanes, alors qu'il traverse régulièrement la frontière sénégal-gambienne avec de la marchandise.

« Chaque jour je faisais le dédouanement de la tomate, j'achète la marchandise à la Gambie, et arrivé à la frontière, je paie les taxes, et arrivé ici, je vends ce produit. J'avais beaucoup de connaissances donc pour faire circuler la marchandise c'était vraiment facile.<sup>63</sup> »

Après deux années passées à l'aéroport de Dakar, les autorités du site l'en excluent. Mbaye Gueye travaille en effet à son compte or, l'activité de transitaire doit être le fait de sociétés. Après avoir travaillé quelque temps dans la maçonnerie, il exploite la voiture de l'un de ses frères. Il s'installe peu après dans la région où il réside

---

<sup>60</sup> Entretien, 08/04/11.

<sup>61</sup> L'entretien de réseaux et l'obtention de documents écrits permettant de s'informer de la loi sont largement liés.

<sup>62</sup> Un transitaire est une personne ou une entreprise mandatée par l'expéditeur ou le destinataire d'une marchandise et devant s'occuper des différentes démarches administratives liées à son acheminement, souvent à travers plusieurs pays.

<sup>63</sup> Entretien Pape Thiam, président du regroupement de garage, 05/04/11.

aujourd'hui, c'est là qu'il a rencontré son épouse. Grâce à sa nouvelle activité dans le monde du transport, il continue de se familiariser avec le fonctionnement de l'administration, cette fois-ci au contact des barrages routiers qu'il rencontre sur son chemin.

« C'est-à-dire qu'à chaque fois qu'il y avait des contrôles routiers, je prenais l'argent et je m'expliquais avec les forces de sécurité. Moi je ne suis pas comme tous les autres, des fois je revendiquais mes droits, je disais ce qui n'allait pas, alors c'était ma façon d'être. Je suis un peu révolté, quand je vois quelque chose qui n'est pas normal : je me révolte.<sup>64</sup> »

A ce moment-là, et pour la première fois, l'apprentissage du métier de chauffeur et celui de l'administration vont de pair. L'ensemble des chauffeurs est en effet constamment au contact de la police ou de la gendarmerie, à l'occasion des divers contrôles routiers qu'ils subissent parfois plusieurs fois par jour. L'expérience passée de Mbaye Gueye lui permet de disposer de ressources plus importantes que ses camarades pour contester et négocier les sanctions policières. Cette capacité lui vaut d'être nommé secrétaire du regroupement d'un des principaux garages de la région, un poste qu'il occupe pendant neuf années consécutives. Ici, son aisance auprès de l'administration est directement convertible en ressource au sein du regroupement. Ce n'est donc pas le statut que l'on a au sein du regroupement qui détermine la capacité à intervenir, mais bien la capacité à intervenir qui permet de gagner une place importante au sein du regroupement et, plus largement, au sein de l'espace syndical. Dans le cas de Mbaye Gueye, l'accession à un poste de représentation a néanmoins un effet sur sa capacité à intervenir. Elle lui permet de renforcer son réseau au sein de l'administration et constitue pour lui le troisième moment de son apprentissage. Comme il le précise, l'élargissement de ses réseaux a un effet surgénérateur. La multiplication de ses contacts au sein de l'administration en appelle d'autres, ce qui vient encore renforcer sa position dominante sur le marché de l'intervention et donc son importance dans le regroupement.

« Toute autorité qui est dans cette région, j'ai eu à la contacter et à faire sa connaissance. Ça, c'est le courrier de la police. Moi je suis un civil. Comment est-ce que le commissariat peut remettre un pli officiel et le remettre à un civil ? C'est de par mes relations. C'est souvent des relations que j'ai eues avec des gens qui me recommandent à d'autres et puis à d'autres.<sup>65</sup> »

La capacité à intervenir de Mbaye Gueye est donc le fruit d'un apprentissage. Cet apprentissage seul lui donne les ressources suffisantes pour désamorcer les stratégies de mise à distance des fonctionnaires, pour agir avec tact, savoir ce qu'il peut demander, et les limites qu'il ne faut pas franchir dans ses demandes, sous peine de s'exposer à un refus et de mettre en danger la relation qu'il entretient avec les fonctionnaires. Il lui permet par ailleurs de bénéficier de la confiance de ceux à qui il sert de relais et surtout d'écran à leurs pratiques de corruption.

Le poste qu'occupe Mbaye Gueye le place au cœur des échanges sociaux quotidiens avec les fonctionnaires. Au sein du poste de perception municipale, il est au contact direct du policier en faction dans la gare. Par ailleurs, sa position en fait la personne idéale pour envoyer et recevoir le courrier venu de la capitale. Mais ce sont d'autres

---

<sup>64</sup> Entretien 08/04/11.

<sup>65</sup> Entretien 08/04/11.

caractéristiques qui lui permettent d'opérer des échanges troc et de s'imposer comme l'un des courtiers les plus actifs de la ville. La maîtrise de la lecture et de l'écriture en français et l'apprentissage précoce des codes de l'administration durant son parcours professionnel, lui permettent d'éviter les faux pas et d'apparaître, pour les fonctionnaires, comme un interlocuteur de confiance. Ces qualités premières sont encore renforcées par son âge, sa connaissance ancienne du personnel administratif, ainsi que par le poste qu'il a pu occuper au sein du regroupement, au sein duquel il officie encore neuf années durant.

## Conclusion

Les échanges entre les représentants du groupe professionnel des chauffeurs et ceux de l'État peuvent reposer sur deux ressorts distincts. Chacun d'eux n'induit pas la même réciprocité de la part du fonctionnaire. Lorsqu'il s'agit d'échanges sociaux, fondés sur le partage d'une même économie morale de la corruption, les membres des regroupements impliqués doutent en permanence de la réussite de leurs tentatives d'intervention. Ils ne peuvent anticiper ni le moment ni la nature de la faveur qui leur sera accordée en retour. Le partage de représentations communes facilite la personnalisation des relations, mais ne garantit en rien l'obtention systématique d'avantage. Pour garantir cela, il faut faire appel à des individus spécialisés, seuls capables de garantir la réussite de ces interactions. Cette situation est le produit des logiques inhérentes aux interactions entre fonctionnaires et représentants des regroupements. Premièrement, le recours à des intermédiaires est le seul moyen de solutionner les contradictions liées à la double injonction à laquelle sont soumis les fonctionnaires, pris entre leurs obligations sociales et professionnelles. Il permet également de réduire le risque d'une interaction mettant en face-à-face des individus ayant des intérêts contradictoires, un face-à-face valorisant pour l'un, dévalorisant pour l'autre. Le recours aux intermédiaires permet de réduire le nombre de personnes impliquées dans ces transactions et d'éviter ainsi qu'elles ne se fassent au grand jour ou encore qu'elles soient dénoncées par un tiers. Il permet aussi de les habiller, c'est-à-dire de recourir à des individus triés sur le volet, capables de préserver la face des fonctionnaires impliqués dans ces transactions ou autrement dit, de conserver l'apparence d'un fonctionnement bureaucratique idéal.

Mettre l'accent sur les logiques culturelles tout autant que sur celles inhérentes aux face-à-face dans la compréhension des échanges corruptifs n'a pas qu'une simple valeur descriptive. Cela permet, au passage, de souligner l'influence de l'idéal-type bureaucratique wébérien sur des pratiques pourtant considérées comme la preuve ultime de l'inanité de ce modèle en Afrique. Cette image typique relève certes d'un construit social, comme l'ont très justement souligné la plupart des études sur l'État en Afrique jusqu'ici. L'on ne saurait d'ailleurs comprendre le fonctionnement quotidien de l'administration ou, plus largement, la formation de l'État sur ce continent sans s'en défaire. Il n'empêche que cette image est pourtant présente à l'esprit de ceux qui représentent l'État, les fonctionnaires, et qu'elle contribue à donner forme à des pratiques, paradoxalement, il est vrai, à l'opposé des prescriptions morales associées à cette image typique ; si bien qu'au final, malgré le fait qu'elle soit plus stigmatisée, la pratique administrative quotidienne en Afrique semble être pétrie des mêmes tensions qu'ailleurs. En cela, les formes spécifiques prises par l'Etat sur le continent Africain, en comparaison avec d'autres aires géographiques, semblent plus affaires de différences de degrés que de nature.



Cissokho, Sidy. « Petits échanges entre amis. Remarques sur l'ambivalence des rapports routiniers entre fonctionnaires et usagers au Sénégal », *Revue française de science politique*, vol. 67, no. 4, 2017, pp. 631-651.